

**BNP PARIBAS**

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné  
organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée  
de performance extra-financière figurant dans le rapport  
de gestion du groupe**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**



## **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe**

### **Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BNP Paribas (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
  - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir BNP Paribas SA (France), y compris les entités DRSE, RH Groupe, IMEX et ITP, UkrSibBank (Ukraine), BNL, Findomestic, Arval Italy (Italie), BNP Paribas CIB, BP2S et Personal Investors Deutschland (Allemagne), et couvrent entre 29 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre octobre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Délégation à la RSE et la Direction des ressources humaines.

## **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2019

L'un des Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Associé



Sylvain Lambert

Associé du Département Développement  
Durable

## **Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Effectifs au 31 décembre 2018, mouvements sur l'année
- Taux d'absentéisme
- Taux de femmes parmi les membres des Comités exécutifs transverses multi-métiers et/ou multi-pays
- Taux de collaborateurs bénéficiant au moins de 14 semaines payées de congé maternité et/ou 6 jours payés de congé paternité
- Taux de collaborateurs déclarant avoir suivi une formation (tous formats, e-learning compris) au cours des 12 derniers mois
- Nombre d'employés en situation de handicap
- Taux de collaborateurs ayant suivi la formation "Droit de la concurrence et vous"
- Taux de formation sur le e-learning « MiFID II Awareness »
- Taux de collaborateurs ayant suivi la formation *Know Your Data*
- Montant mécénat solidarité du Groupe
- Part des crédits aux entreprises contribuant à l'atteinte des ODD
- Montant des financements réalisés consacrés aux énergies renouvelables
- Montant des actifs sous gestion ISR de BNP Paribas Asset Management au 31 décembre 2018
- Consommation d'énergie et Déplacements professionnels (périmètre Groupe)
- Bilan d'émissions de GES (Scopes I, II et III)
- Score moyen de satisfaction client de 4 marchés domestiques (France, Luxembourg, Belgique, Italie)
- Coûts de transformation digitale liés au plan de transformation digitale
- Nombre annuel de bénéficiaires de microcrédits distribués par des institutions de microfinance financées par BNP Paribas (au prorata des financements de BNP Paribas)
- Nombre d'évaluations ESG des fournisseurs réalisées
- Rendement des fonds propres
- Taux de collaborateurs contribuant directement à la promotion des droits humains ayant suivi une formation dédiée
- Taux de collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet éthique
- Pourcentage de couverture des plans d'activité du Groupe
- Nombre de membres indépendants du Conseil d'administration

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Programmes de développement personnel : « *Active Inclusion* », « *#WomengotTalent* » et « *Women in Business* » ;
- Campagnes internes sur le management positif ;
- Actions de la digitalisation de la formation en Asie en 2018 (webinars, plateformes en ligne, réalité virtuelle) ;
- Organisation de « Comités de conseil clients » (BNP Paribas Fortis) ;
- Indexation d'une partie de la rémunération variable sur des critères de responsabilité liés spécifiquement à la satisfaction des clients (BNP Paribas Fortis) ;
- Simplification des documents commerciaux et administratifs de BNP Paribas Cardif afin de les rédiger dans un langage accessible, de niveau certifié B1, selon le cadre européen commun de référence ;
- Implantation des projets Odyssée Jeunes et Projet Banlieues ;
- Financement WaterLink ;
- Mesure des progrès en intégration ESG de BNP Paribas Asset Management grâce à la mise en place d'indicateurs de performance ESG au niveau des portefeuilles et de la société de gestion ;
- Politique de vote de BNP Paribas Asset Management conforme à sa stratégie sur le changement climatique, et mise en œuvre en 2018 ;
- Positionnement du Groupe sur le marché mondial en euros des obligations durables (*Sustainable Bonds*) ;
- Indices Climat lancés par BNP Paribas, ayant levé plus de 2 milliards d'euros (dont 750 millions d'euros en 2018) ;
- Participation à la *Tropical Landscape Finance Facility* (TLFF) et au programme Act4Nature sur la biodiversité, Engagement *Call for action Make our Planet great again* avec le Comité International pour la Biodiversité en Immobilier ;
- Lancement de ClimateSeed (plateforme de compensation carbone volontaire) par BNP Paribas Securities Services ;
- Programme *Green Company for Employees* ;
- Implication de Leaders for Tomorrow du Groupe dans des programmes d'assistance technique aux IMF pour la sensibilisation à la microfinance, réalisation de missions dans 15 pays dont l'Afrique du Sud, l'Inde, la Chine et le Maroc ;
- Réalisation d'une étude d'impact en décembre 2018 sur Permico, première IMF italienne, dont le Groupe est actionnaire à 20 % et son plus important financeur ;
- Cessation des activités de financement et d'investissement relatives aux fabricants de produits du tabac, ainsi qu'aux producteurs, grossistes et négociants dont les revenus proviennent principalement du tabac ;
- Actions de BNP Paribas Wealth Management pour la documentation des déclarations de conformité fiscale des clients.